# Ape Saint-Michel de picpus

# COMPTE-RENDU DE LA 1ÈRE REUNION TRIMESTRIELLE

# Classes de 5<sup>èmes</sup> - 13/10/2021

La réunion s'est tenue à Saint Michel en présence de Mme DELAHAIE Directrice du collège, Mr CLEMENTI REP des 5èmes, Mme BOISSAU, Vice-Présidente de l'APEL au collège et parent coordonnateur en 5ème, Mme CUNEO, parent coordonnateur en 5ème et les parents correspondants : Jean Brice GRENIER (501), Ivan MONEME (502), Séverine HEBBE et Fanny STOSSKOPF (503), Nelly CHENELAT DURAND et Guillaume GIRE (504), Ariane ROSIER (505), Florence DUPUIS-HENRY et Alexandra SCIOLETTE (506), Amel HIHI-CADIOU et Véronique TESSON (507), Grégory SILVAIN (508)

Mme YAZIDI (501), Mme PICHON (502), Mme DOS SANTOS RODRIGUEZ (505), Mme DORIEUX (508) ayant été excusées.

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

En préambule, Mme DELAHAIE et Mr CLEMENTI ont tenu à remercier les parents correspondants présents pour leur engagement durant cette année de 5<sup>ème</sup>, pour le rôle de relais officiels qu'ils vont jouer entre les familles et l'Établissement, surtout compte tenu de la taille de Saint Michel. Mme DELAHAIE rappelle le rôle essentiel de l'APEL pour faire avancer les choses : l'APEL et la Direction ont toujours travaillé ensemble dans la confiance dans l'intérêt de tous, enfants et famille.

Ordre du jour

\*\*\*

# 1- Bilan de la rentrée :

La division sympathique mais la fatigue commence à se faire sentir depuis cette semaine.

#### Rappel sur le fonctionnement

Saint Michel de Picpus est un établissement privé sous contrat d'association avec l'Etat :

- Les enseignants sont des fonctionnaires de l'Éducation Nationale et ne sont pas salariés de l'Établissement. Saint Michel de Picpus est régi par les règles établies des établissements publics.
- La contribution des familles ne sert pas à rémunérer les enseignants mais à investir (comme par exemple pour les tableaux numériques) et à rémunérer le personnel de l'OGEC (la vie scolaire, les associations culturelles et sportives, ...).
- En cas d'absence d'un professeur, il n'est possible d'obtenir un remplaçant que si l'absence est supérieure à 15 jours.

- Saint Michel est tenu de s'aligner sur le programme national, et le nombre d'heures minimum par matière. Enfin, l'organisation n'est pas faite à la carte, mais selon un projet éducatif auquel les parents adhèrent en inscrivant leurs enfants à Saint Michel de Picpus.
- La relation entre les familles et le collège repose sur un partenariat basé sur la confiance. Il faut être unis et ne pas mettre son enfant en porte-à-faux entre l'école et ses parents.

Saint Michel de Picpus est un ensemble scolaire très important avec plus de 150 enseignants à la fois au collège et au lycée. La réforme du lycée avec le jeu de spécialités a un impact fort sur les emplois du temps et notamment sur la répartition de la charge de cours sur la semaine pour le collège. Il est très compliqué de prendre en compte l'ensemble des contraintes.

Des réajustements ont dû être faits à la rentrée mais les emplois du temps ont pu être finalisés à partir de la 3<sup>ème</sup> semaine de cours.

L'heure de sortie légale est 15h30. Un mot jaune doit être rempli par les parents dans le cas d'une sortie anticipée et un mot bleu est nécessaire pour tout retour en classe. Les parents doivent vérifier que les mots ont bien été déposés chez M. CLEMENTI.

Il est interdit de sortir de l'enceinte de l'établissement avant la fin des cours, même à partir de 15h30.

Des mots à l'année, dans le carnet de correspondance, peuvent être faits par les parents s'ils autorisent leur enfant à sortir entre les cours et les activités sportives ou culturelles dans l'établissement.

#### **Mesures sanitaires**

Au collège, les dernières directives précisent qu'il n'y a plus de fermeture de classe en cas de détection d'un cas de Covid parmi les élèves. Désormais, on procède à l'isolement pendant 10 jours de l'enfant positif, et on retrace ses cas contacts (exposés pendant la récréation ou le déjeuner notamment). Si l'enfant positif est asymptomatique, on retrace ses cas contacts sur une semaine. S'il est symptomatique, les cas contacts sont identifiés sur les dernières 48 heures.

Parmi les cas contacts, plusieurs cas de figure sont envisagés les vaccinés ou ceux qui ont eu le Covid il y a moins de 2 mois, font un test à J0 et si ce test est négatif, ces élèves reviennent à l'école. Les autres élèves (non vaccinés ou qui n'ont pas eu le Covid dans les deux derniers mois) font un test à J0 et J7, et restent 10 jours en isolement.

Si la famille d'un enfant présente un cas positif, il doit rester à la maison.

Les ENI seront connectés pour les élèves contraints à l'isolement uniquement en cas de Covid et dans certaines matières.

#### Point sur la vaccination

Pour récupérer l'attestation de vaccination, il faut aller sur Ameli.fr, mais les élèves ont normalement reçu leur QR Code après la deuxième injection.

Il n'y a plus de vaccination organisée au sein du collège. Il faut désormais s'orienter vers un centre de vaccination classique.

2- Organisation générale (école directe/google éducation/travail personnel des élèves)

### Emploi du temps

- Les emplois du temps sont constitués par la direction dans un souci d'équilibre avec la volonté d'éviter les heures de permanence entre les cours autant que possible. Il y a plus de 150 professeurs à Saint Michel, enseignant pour la plupart à la fois au collège et au lycée.
- Ainsi, les enseignements de spécialités qui existent au lycée ont nécessairement eu des répercussions également sur le collège.
- Les parents auront la possibilité en fin d'année de refuser ou de demander la classe à horaires regroupés pour l'an prochain, en adressant un courrier ou un mail à Mme Vizy (assistante de Mme Delahaie) et à M. Clementi. Pour rappel, il n'y a aucune garantie d'obtenir une place dans ces classes si on le demande.

#### **Ecole directe**

L'Établissement a fait le choix de ne pas permettre les correspondances avec les professeurs via Ecole Directe. Pour communiquer avec les professeurs, il faut utiliser le carnet de correspondance. Les parents sont invités à prendre rendez-vous avec les enseignants pour toute question pédagogique et à ne pas attendre si des choses paraissent compliquées et inadaptées.

Les enseignants sont officiellement tenus de renseigner le cahier de texte en ligne sur Ecole Directe. Toutefois la référence pour les devoirs reste l'agenda papier. Les professeurs renseignent sur ecole directe le contenu de la séance et le travail à faire. Ils peuvent apporter des précisions sur les devoirs à faire, mais pas en ajouter. Si des devoirs sont rajoutés sur Ecole Directe, en particulier le week-end, les élèves ne sont pas tenus de les faire car tous les devoirs à faire doivent avoir été donnés en classe. Les parents sont invités à faire remonter aux parents correspondants les cas factuels de devoirs rajoutés pour que la Direction puisse rappeler les règles aux différents professeurs le cas échéant.

Les enseignants ne peuvent pas renseigner le contenu de la séance avant le cours car ils doivent pouvoir l'adapter à la classe. En revanche, les enseignants ne sont pas obligés de mettre l'intégralité de leur cours sur Ecole Directe. Cela relève de leur liberté pédagogique.

Le renvoi vers Google Education doit rester exceptionnel : il est utilisé en cas de confinement et pour mettre en ligne les documents trop lourds pour Ecole Directe. Ecole Directe sert également à recevoir des informations.

Les bulletins officiels sont mis en ligne dans Ecole Directe ainsi que le CR du conseil mensuel qui permet d'avoir un avis sur chaque enfant de manière détaillée.

Une personne est dédiée à la gestion des absences de professeurs : Mr Gabin Duval.

Il est rappelé que les familles reçoivent une information sur l'absence d'un professeur lorsque cette absence entraîne une modification de l'heure de début ou de fin de cours.

En cas d'absence, Mr Duval aménage autant que possible les emplois du temps pour éviter des trous. En cas d'absence inopinée d'un professeur, l'établissement n'est pas forcément en mesure de prévenir les parents et l'aménagement de l'emploi du temps n'est pas forcément possible. A partir de 15 H 30 les élèves peuvent quitter le collège en l'absence du professeur de la dernière heure de cours (après 15 H 45/16 H 40 et/ou 16 H 40/17 H 35) et ce le jour même. Lorsque l'Établissement propose de rédiger des mots jaunes pour permettre une sortie anticipée, ce n'est qu'une proposition et

aucunement une obligation. Les élèves peuvent rester à l'école jusqu'à l'heure de sortie habituelle. En général, les sorties avant 15h30 ne sont pas autorisées.

#### Heures de vie de classe

Le professeur principal doit communiquer à ses élèves s'il fait vie de classe ou pas (10 heures de "vie de classe" doivent être programmées dans l'année).

# 3. Rapport aux écrans

Mme Delahaie et M. Clementi alertent les parents sur le temps passé devant les écrans, l'accès aux réseaux sociaux (Facetime, TikTok, WhatsApp...) et la non maîtrise de leurs enjeux par les enfants. Cela peut conduire à des situations à risques : harcèlement, insultes et discriminations, troubles de l'attention, manque de sommeil, énervement, mise en situation de danger notamment via TikTok). La direction rappelle donc aux parents qu'il faut faire très attention aux smartphones et qu'un téléphone portable sans internet est préférable pour les enfants de cet âge. Dans tous les cas, il faut surveiller l'usage du téléphone portable et des réseaux sociaux, et des groupes Whatsapp. Il y a malheureusement des problèmes importants tous les ans. Les groupes Whatsapp sont toujours créés initialement pour travailler mais cela dégénère souvent. Derrière un écran, les enfants se permettent des choses qu'ils ne se permettraient pas dans la vraie vie. Tik Tok est utilisé par des personnes mal intentionnées et il n'est pas possible de rendre les comptes ou les images privés.

Certains élèves passent parfois cinq ou six heures sur leur téléphone, sans que les parents le sachent. La Direction déconseille de laisser le téléphone dans la chambre des enfants la nuit, et conseillent d'activer un contrôle parental (Family link...).

Afin de sensibiliser les parents et les enfants sur ce sujet (prévention, information), des réunions de prévention avec des intervenants extérieurs venant du commissariat du 12<sup>ème</sup> arrondissement sur les dangers du téléphone portable et des réseaux sociaux vont être relancées pour les élèves.

L'APEL a proposé l'an dernier des conférences à destination des parents.

La Direction informe que le téléphone sera interdit pendant le voyage à Rome.

# 4. Poids des cartables et livres numériques

La direction et l'APEL recherchent des solutions pour alléger le poids des cartables :

Certains professeurs précisent aux élèves quand il faut apporter le livre ou pas. Mr CLEMENTI va faire un rappel à l'ensemble des professeurs pour que cette pratique se généralise.

Les demi-pensionnaires de 5è disposent d'un casier dans lequel ils peuvent laisser leurs livres entre le matin et l'après-midi.

Une réflexion est en cours avec la direction pour mettre en place les livres numériques. Tous les éditeurs sont passés aux livres numériques. Si le jeu de livres est fourni pour la maison, et que l'ENI est utilisé en classe, les élèves du fond de la classe ne voient pas bien et il est difficile d'utiliser problème le tableau de façon simultanée du tableau. Il serait préférable d'utiliser les manuels physiques en classe, et les livres numériques à la maison. Dans ce cas il faudra trouver une solution de stockage des livres dans les classes. Des pistes sont à l'étude.

# 5. Temps forts

**Profession de foi et confirmation :** Des réunions d'information ont eu lieu les 12 et 14 octobre. Pour rappel, la profession de foi est proposée cette année en 4è et en 5è. A partir de l'an prochain elle ne sera plus proposée en 4è.

La division a passé un très bon moment autour du spectacle de Tom Sawyer.

**Cross**: il aura lieu sur les heures d'EPS. Le cours de latin est annulé ce jour-là. Les élèves seront réunis à 13h30. Le cross a lieu à Saint-Mandé. Le retour est prévu vers 16h40. Les parents qui le souhaitent peuvent venir encourager leurs enfants.

#### Voyage à Rome

Tous les élèves partiront, vaccinés ou non. Mais le pass sanitaire sera obligatoire pour effectuer les visites sur place.

Le trajet se fait en car (4 cars à deux étages).

Au programme du voyage : découverte de la Rome antique, balades dans la ville (Rome baroque), Saint-Pierre de Rome, une journée à Ostie (avec une représentation d'une pièce de théâtre par classe dans le théâtre d'Ostie), challenge sportif interclasse, hébergement dans un village vacances. C'est un voyage culturel, sportif, spirituel, pédagogique. Il sera bien préparé avec les élèves au cours de réunions en amont. Une première réunion avec les parents aura lieu le 16 novembre. Le budget est en cours d'élaboration. Le tarif ne doit pas être un frein, il s'agit d'un voyage de division, tous les élèves doivent partir. En cas de difficultés financières, les familles sont invitées à se rapprocher de Mr CLEMENTI.

# 6. Cantine

Concernant la cantine, les parents sont invités à remonter les problèmes en étant factuel en précisant ce qui s'est passé, le jour et l'heure. Concernant le souci de ce début d'année avec la présence de corps étrangers, c'est particulièrement désagréable mais cela peut malheureusement arriver. Des mesures ont été prises. Ainsi dès que le responsable de la cantine a été prévenu de la présence de corps étrangers dans le riz, il a enlevé le riz et fait procéder à sa destruction. La direction qualité du groupe Scolarest a été informée et la responsable qualité s'est déplacée sur site pour vérification. La société a fait procéder au nettoyage complet et une désinsectisation est programmée.

Les menus devraient être rapidement disponibles sur le site internet de l'Ecole.

Les parents correspondants précisent qu'il y a eu également beaucoup de remontées positives sur ce début d'année. Nous remercions Mme Delahaie et Mr Clémenti pour leur écoute.

Nous souhaitons une très bonne année scolaire à vos enfants et toute l'équipe de l'APEL reste pleinement mobilisée à vos côtés.

Vos parents coordonnateurs de l'APEL en 5<sup>ème</sup> Louise Cunéo et Corinne Boissau coordo5eme.apelsaintmicheldepicpus@fr